

**Délibération 2023-029**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

Date de la convocation : mercredi 05 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 14  
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-trois, le mardi onze avril, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, ROUXEL Dominique, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Yoann, LELUBEZ Marlène, DUPONT Joël, VASSELIN Denise, BEHELLE Anthony.

**Pouvoirs** : HAVARD Georges (pouvoir à LACOLLEY Daniel), HAIRON Josiane (pouvoir à LEVOYER Thérèse), MAUGER Sylvie (pouvoir à SOURD Annie)

**Absents excusés** : LELANDAIS Guillaume, TRAVERT Dominique.

**Secrétaire de séance** : SOURD Annie

**Objet : TARIFS CAMPING MUNICIPAL AU 01/06/2023**

Monsieur le Maire fait savoir que la commune subit, depuis le début de l'année, une hausse significative de ses factures d'électricité, malgré le dispositif d'amortisseur mis en place. Après étude lors de la commission Finances du 04 avril 2023, il propose que le tarif du branchement électrique soit revalorisé à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023.

Il présente les tarifs mis à jour :

Activités exonérées de TVA (accueils de loisirs et sorties scolaires)	
Tarifs au 01/06/2023	Tarifs TTC
Emplacement 2 roues (tente)	4,00 €
Emplacement automobile - 5 personnes maximum	4,50 €
Emplacement camping-car - 5 personnes maximum	5,50 €
Centre de loisirs ou sortie scolaire (10 personnes et +) tarifs par personne et par nuitée	2,00 €
Branchement électrique (par jour)	5,00 €
Forfait nettoyage et désinfection par emplacement et par jour : optionnel (selon l'évolution de la crise sanitaire, de décision préfectorale ou gouvernementale).	2,00 €

<b>Activités assujetties à la TVA</b>		
<b>Tarifs au 01/06/2023</b>	<b>Tarifs HT</b>	<b>Tarifs TTC</b>
Emplacement 2 roues (tente)	4,00 €	4,80 €
Emplacement automobile - 5 personnes maximum	4,50 €	5,40 €
Emplacement camping-car - 5 personnes maximum	5,50 €	6,60 €
Adulte (+ 12 ans)	3,00 €	3,60 €
Groupe (10 personnes et +) tarifs par personne et par nuitée	2,00 €	2,40 €
Branchement électrique (par jour)	4,16 €	5,00 €
Animal	1,50 €	1,80 €
Jetons lave-linge	4,00 €	4,80 €
Jetons sèche-linge	2,00 €	2,40 €
Douche personne hors camping	2,00 €	2,40 €
Emplacement pour caravane pour toute la saison	1 000,00 €	1 200,00 €
Long séjour (+ 30 nuitées)	Moins 20% sur le montant du séjour	
Forfait nettoyage et désinfection par emplacement et par jour : optionnel (selon l'évolution de la crise sanitaire, de décision préfectorale ou gouvernementale).	2,00 €	2,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de fixer les tarifs camping municipal au 1<sup>er</sup> juin 2023, tels que présentés ci-dessus,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS